

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260604-27_2026-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle André Durand à EPINEUIL, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER</p>
<p>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</p>	<p>CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Chichée : Mme Francine ROBIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : M. Rémy COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : Mme Magalie DELMOTTE Jouancy : M. Stéphane BARDOUX (pouvoir à partir de la délibération n° 27-2026) Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : Mme Christine ROBERT</p>
<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 50 - Absents : 6 <p>dont ayant donné Pouvoir :1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 51 	<p>Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Pasily : M. Julien GROGUENIN Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : Mme Emilie ORGEL, M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Villon : M. Clément COMET Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, M. Clément COMET, M. Rémi DUSSAUSSAY.</p>
<p><u>Compétence EAU :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 43 - Absents : 6 <p>dont ayant donné pouvoir :1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 44 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Fleys : Mme Céline ROUSSEAU suppléée par M. Rémy COLLON Gigny : M. Denis DUTARTRE suppléé par Mme Magalie DELMOTTE Molosmes : M. Dominique BUSSY suppléé par Mme Christine ROBERT CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par M. Rémi DUSSAUSSAY.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 19 - Absents : 1 <p>dont ayant donné Pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 19 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Vezannes : M. Laurent SEURAT Vezinnes : Mme Anne-Laure BUFFET</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Censy : M. Victor BARDET Gland : Mme Sandrine CAMUS.</p> <p><u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> : M. Stéphane BARDOUX, délégué titulaire de Jouancy a dû s'absenter (avec sa suppléante) à partir de la délibération n° 27-2026 et a donné pouvoir à Mme Danielle RIOTTE délégué titulaire de Sarry.</p>
<p><u>Assesseurs</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey et M. Michel GUINOT, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon.</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 22 mai 2026</p>
<p align="center">Délibération n° 27-2026</p>	<p align="center">Objet : Election de la Commission d'Appel d'offres à caractère permanent</p>

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation sans recourir au vote à bulletin secret.

VU les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

VU l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que pour un syndicat mixte, la commission d'appel d'offre est composée du Président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le comité syndical a décidé de laisser un délai de deux (2) minutes pour le dépôt, auprès du Président, des listes de candidats aux fonctions de membres de la Commission d'Appel d'Offres au Président qui doivent comporter 5 délégués titulaires au poste de titulaire et 5 délégués titulaires candidats au poste de suppléant à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Président a constaté qu'une (1) liste de candidats aux fonctions de titulaires et suppléants des membres de la Commission d'Appel d'Offres a été présentée.

- VU le code de la commande publique,
- VU les articles L 1414-2 ; L.1411-5 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la nécessité de constituer la Commission d'Appel d'offres du Syndicat des eaux du Tonnerrois pour la durée du mandat intercommunal ;
- Considérant qu'une seule liste a été présentée ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 51 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- D'appliquer l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- De créer une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat ;
- De dire que sont proclamés membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

Le Président :

Le Président du Syndicat est président de droit de la CAO. Son « suppléant », qui ne peut être qu'un membre non élu de la CAO, ne peut être désigné que par arrêté du Président.

En tant que membres titulaires :

- M BUSSY Dominique
- M PROT Dominique
- M PONZ Matthieu
- M TRUCHY Maryan
- M COMET Clément

En tant que membres suppléants :

- M SEGADO Jean Marie
- M LAUGELOT Patrice
- M GUINOT Michel
- M LEVOY Thomas
- M MARTY Philippe

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance

M Dominique PROT



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260604-27_2026-DE